

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE PRANLES**

Tel: 04-75-64-41-21

Fax: 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DÉCEMBRE 2019

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 23 décembre 2019 à 20h

Présents : MM Denis CLAIR - Fabrice MARTEL - MMES Nathalie DHORMES – Brigitte CAGNOL– Françoise LORIVAL - Adeline CROZIER – MM Fabrice THIERS – Jean Paul PAULMIER– Christophe MONTEUX – Jean-Claude VIDAL

Absente : MME Murielle BERTHELOT, procuration donnée à M Fabrice MARTEL.

Secrétaire de séance : M VIDAL Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du 08 novembre 2019**
2. **Budget général 2019**
 - A. **Création « Résidence Prahinou » :**
 - Point sur les négociations avec l'Evêché de Viviers
 - Point sur l'avancement du projet avec Ardèche Habitat
 - Point sur les subventions : Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département de l'Ardèche
 - Approbation de la convention du fonds de concours de la CAPCA pour achat de terrains
 - B. **Séisme du Teil**
 - Discussions sur subvention
 - C. **Téléthon 2019 :**
 - Bilan
 - Subvention
 - D. **Logement ancienne école**
 - Départ des locataires
 - Réflexions sur la location
 - E. **Mise à jour des tarifs de déneigement**
 - Mise à jour des tarifs pour prestation de déneigement
3. **Budget eau 2019**
 - A. **Point sur le transfert de la compétence eau à la CAPCA**

- Réflexions et définition des modalités de mise à disposition du personnel technique et administratif
- B. Admission en non-valeur à la demande de la Trésorerie**
- 4. **Gestion des Ressources Humaines**
 - A. Création de poste suite à avancement de grade tableau CDGFPT07 : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**
 - délibération
 - B. Mise en place d'un règlement de formation :**
 - Délibération suite à avis favorable du Comité Technique Paritaire - CDGFPT07
 - C. Mise en place d'un compte-épargne temps**
 - Délibération suite à avis favorable du Comité Technique Paritaire - CDGFPT07
 - D. Mise à jour du régime indemnitaire des agents - RIFSEEP**
 - Délibération suite à avis favorable du Comité Technique Paritaire - CDGFPT07
- 5. **Questions diverses**
 - A. Point sur le déploiement de la fibre optique**
 - B. Préparation du journal municipal N°32**
 - C. Date des vœux à la population**
 - D. Répartition des cérémonies des vœux**

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019

Approuvé à l'unanimité après une correction de date au point F (Vœux du maire) des Questions Diverses : 17 janvier au lieu de 10 janvier.

II – BUDGET GENERAL 2019

A - Création « Résidence Prahinou » :

Suite à l'injonction du Diocèse de vendre le bâtiment de la salle paroissiale plutôt que le céder au moyen d'un bail emphytéotique, deux estimations ont été demandées. La première, de « Ardèche Immobilier » donne une valeur entre 80 et 90 000€. Celle de Domaines est à venir et s'annonce beaucoup plus basse.

Côté Ardèche Habitat, après le choix du maître d'œuvre, le cabinet d'architectes CARAVANNE, l'analyse du site et une première esquisse du projet seront présentés en mairie le 8 janvier à 9h.

Point sur les subventions : celle du Conseil Départemental (Fonds de solidarité) de 20 000€ est acquise, ainsi que celle du Fonds de concours de la CAPCA, de 7178€. Concernant la Région Rhône-Alpes-Auvergne, une rencontre est prévue dans les semaines à venir pour une subvention englobant l'achat du terrain, l'acquisition de la salle et ses travaux de requalification.

B -Séisme du Teil : le conseil vote à l'unanimité une aide de 500€ pour les sinistrés du Teil et de sa région.

C - TELETHON : le bilan financier devrait s'établir à environ 3500€ au bénéfice du de l'AFM.

D - Location appartement ancienne école du Chef-Lieu : le logement sera libéré le 18 janvier. Le conseil se donne un temps de réflexion avant une nouvelle location.

E - Mise à jour du tarif horaire du déneigement : le conseil décide de porter le tarif horaire de 45 à 50€.

III – BUDGET EAU

A- Transfert compétence de l'eau à la CAPCA

La prise de compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement par la CAPCA au 1^{er} janvier 2020, prévoit, pour les communes en régie directe, une mise à disposition du personnel technique et administratif communal. Deux modèles de convention de mise à disposition ont été débattus. Après un long débat, le conseil décide que la mise à disposition de l'agent administratif n'est pas nécessaire.

La relève des compteurs se fait encore de manière archaïque : inscription sur feuillet double (1 abonné, 1 commune). La préparation des carnets est très longue et fastidieuse. Idem pour la saisie. L'adjoint technique pourrait, à l'aide d'une tablette, inscrire directement la consommation sur un listing fourni par la CAPCA et renvoyé une fois rempli, pour la facturation. Le temps libéré pour l'adjoint administratif permettrait d'assurer des tâches importantes, négligées par manque de temps, et n'augmenterait pas ou peu le temps de travail de l'adjoint technique. La commune et la CAPCA ont un an pour mettre au point cette nouvelle pratique

En conséquence, le conseil propose de reporter sur l'agent technique de temps de mise à disposition de l'agent administratif. Il décide en outre que la mise à disposition de l'agent technique se fera exclusivement dans le cadre de ses horaires de travail

B- Admission en non-valeur à la demande de la Trésorerie Municipale de Privas

Le conseil admet en non-valeur la somme de 16,82€.

IV- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil approuve à l'unanimité :

- a- La création de poste suite à l'avancement de grade du tableau CDGFPT07 : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- b- La mise en place d'un régime de formation suite à l'avis favorable du Comité Technique paritaire CDGFPT07,
- c- La mise en place d'un compte-épargne temps pour les agents
- d- La mise à jour du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat pour tous les agents communaux.

V – QUESTIONS DIVERSES :

A – Point sur le déploiement de la fibre optique :

A l'occasion d'une rencontre le 11 décembre concernant la mise en place de l'armoire fibre qui desservira la commune et qui sera placée à côté du NRAZO, David Lenthéric, directeur d'ADETIM, Adrien Fracon, chef de projet FTTH chez Ineo-Infracom et Alban David, responsable projet chez RAMPA Energies ont fait, avec les élus de la commune, le point sur les travaux de raccordement. 210 foyers sont concernés. Elle sera raccordée au NRO de Flaviac via Coux-Masneuf, sous réserve d'une réponse à une demande de dérogation. Si celle-ci s'avérait négative, le signal serait pris dans un NRO installé dans la vallée de l'Eyrieux et aurait pour conséquence de retarder les travaux. Les études devraient s'achever

fin janvier début février, et dans le meilleur des cas les travaux de raccordement se terminer en juin. Viendra ensuite la période du déploiement et de la commercialisation. Ce qui nous emmènerait à la fin de l'année 2020 pour le raccordement chez l'abonné. Les supports des réseaux Orange et Enedis seront utilisés et parfois remplacés. Les interventions en domaine privé feront l'objet de conventions systématiques accompagnées de lettres d'information, et en lien étroit avec la municipalité.

B – Vœux du maire :

Ils sont fixés au 17 janvier à partir de 19h

C – Journal Municipal :

Sa rédaction est bien avancée, tout sera fait pour qu'il soit distribué avant les vœux du maire

D – Repas du CCAS :

Il est fixé au 29 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochain conseil le 31 janvier à 20h00.